Envoyé en préfecture le 25/11/2025
Reçu en préfecture le 25/11/2025
Publié le
ID : 029-212900179-20251124-20250603-DE

Département du FINISTERE

Arrondissement De BREST

Nbre de Conseillers En exercice : 15

Commune de BRELES
****

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

****

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre novembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. COLIN, Maire.

Président : M. COLIN, Maire

Présents : MM. Guy COLIN, Marie DIVERRES, Gildas FOREST, Jean-Luc L'HOSTIS, Gildas MARZIN, Joséphine PRIGENT, Roland JESTIN, Laurent PINO, Sandrine LECANTE, Vincent MARQUE, Gilbert LE GALL, Hélène VINCENT, Michelle MICHEL.

Excusé : M. Bernard QUEMENEUR et Mme Laëtitia CADALEN qui donnent respectivement pouvoir à MM. Roland JESTIN et Gildas FOREST

Secrétaire de séance : Gilbert LE GALL ;

****

AVIS SUR LE PROJET DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire informe le conseil de la nécessité de se positionner par rapport au zonage d'assainissement collectif à déployer sur le bourg au vu des réglementations de plus en plus strictes qui pourraient empêcher toute extension d'urbanisation et à la nécessité pour plusieurs habitations d'avoir une installation d'assainissement conforme et non polluante. La cartographie de la zone concernée est présentée telle qu'elle a déjà été présentée lors de la réunion publique qui s'est tenue le 4 novembre à la salle Lez Kelenn, Monsieur le Maire propose d'adopter la délibération suivante :

CONSIDÉRANT :

- que la commune de Brélès est majoritairement en assainissement non collectif, avec des secteurs d'habitat dense nécessitant, pour des enjeux sanitaires et environnementaux, d'être raccordés au réseau public d'assainissement collectif ;
- que le zonage proposé constitue une étape préalable indispensable à la réalisation des travaux d'extension du réseau (programmés à compter de 2026) afin d'acheminer les eaux usées vers la station d'épuration de Kervoulou à Plouarzel, en cours de restructuration ;
- que ce zonage s'inscrit dans le but de réduire les rejets bactériologiques dans le milieu naturel et de préserver la qualité des eaux de l'Aber Ildut ;
- que la population pourra s'exprimer dans le cadre de l'enquête publique prévue en 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal de Brélès :

- Émet un **avis favorable** au projet de zonage d'assainissement collectif des eaux usées proposé par Pays d'Iroise Communauté,
- Et formule les observations suivantes :
  - Demande l'intégration des habitations de l'impasse des fontaines au zonage

La présente délibération sera transmise à Pays d'Iroise Communauté ainsi qu'à Monsieur le Préfet du Finistère conformément aux dispositions légales en vigueur.

DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

POUR EXTRAIT CONFORME.

LE MAIRE.

MAIRIE de BRÉLÈS 29810 (Finistère)